

A LA BONNE TRADITION DE PHILIPPE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 15 route de Mantes - 78520 GUERNES

RCS VERSAILLES - 853041051

Procès-verbal des décisions ordinaires de l'Associé Unique

Procès-verbal des décisions ordinaires de l'Associé Unique du 07/05/2026,

L'An deux mille vingt-six,

Le sept mai,

Monsieur Philippe BETHOUART, agissant en qualité d'Associé Unique de la Société A LA BONNE TRADITION DE PHILIPPE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 euros, propriétaire de la totalité des actions de la Société, soit 100 actions,

(Ci-après l' « Associé Unique »)

A pris les décisions de nature ordinaire suivantes :

Préalablement aux décisions ci-après, l'Associé Unique déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- Un exemplaire des Statuts de la Société
- Le texte des décisions à prendre

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Associé Unique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

BP

L'Associé Unique passe ensuite à l'examen et à l'adoption des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Résolution 1 - Transfert du siège social

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de transférer le siège social de la Société du 15 route de Mantes - 78520 GUERNES à 4 Place Lucien Bourgey - 61320 CIRAL, à compter du 26/01/2026.

Résolution 2 - Modification corrélatrice des Statuts - Transfert du siège social

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des Statuts est modifié comme suit :

Le siège social est fixé : 4 Place Bourgey - 61320 CIRAL

Le reste de l'article demeure inchangé.

Résolution 3 - Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal a été dressé et signé par l'Associé Unique.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.